

COMMUNIQUE DE PRESSE



COMMUNIQUE DE PRESSE – CONSEIL PROVINCIAL DU 21 SEPTEMBRE 2021

En dépit des menaces qui planent sur son avenir, la Province de Hainaut continue à investir pour la sécurité et le bien-être de son personnel, des usagers et de tous les citoyens : le Conseil provincial de ce 21 septembre a bouclé quelques dossiers d'envergure. Preuve que la Province est et a toujours été une actrice essentielle de la vie sociale, éducative et culturelle du territoire.

Financement des zones de secours : la task force du Conseil provincial fixe une ligne rouge, celle de l'emploi

Face à l'enjeu considérable du co-financement des zones de secours, la Province de Hainaut est engagée depuis plusieurs mois dans des démarches de recherches d'économies ou de recettes nouvelles. Pour le Hainaut, 52 millions doivent être dégagés d'ici 2024, ce qui implique une mutation fondamentale de l'Institution.

Alors que l'administration a rentré des propositions techniques au Collège, le Conseil provincial a lui-même procédé à un screening complet des activités des services. Une task force inédite, composée de trois représentants par parti politique, a rentré ce 21 septembre ses propositions à l'Exécutif. Sur base d'un rapport co-présenté par les chefs de groupe, Dorothee De Rodder (PS), Philippe Lesne (Ecolo), David Lavaux (CDH) et Valéry Gosselain (MR), une série de mesures ont été suggérées par le Conseil provincial pour dégager des moyens financiers tout en préservant le personnel « qui ne doit pas être l'otage de décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir ».

Les propositions avancées pour maintenir les missions prioritaires de l'Institution tout en répondant à l'obligation wallonne de co-financement vont maintenant être examinées par le Collège provincial. Ce large travail, impliquant à la fois les élus et l'administration, prendra encore plusieurs semaines. L'examen du budget 2022, annoncé comme particulièrement difficile, est donc reporté au mois de décembre.

Contre les inondations : un plan de bataille

En dix ans, la Province de Hainaut a investi 55 millions d'euros dans la lutte contre les inondations. Ces investissements s'appuient sur un plan de bataille, rassemblant différentes mesures. Ce matin, Fabienne Devillers, Députée provinciale en charge des cours d'eau, l'a expliqué aux conseillers Jadoul et Dechainois qui l'interrogeaient sur la Biesme à Aiseau-Presles et sur les inondations à Acoz.

L'expérience de la Biesme, qui n'est pas un cours d'eau géré par la Province de Hainaut, permet de tirer de nombreux enseignements sur la manière de lutter le mieux possible contre les inondations dont « la première cause », précise la Députée, « est à chercher dans les quantités d'eau impressionnantes tombées en un court laps de temps. »

Pour absorber rapidement ces litres d'eau, remettre à ciel ouvert les ruisseaux courbés

dont les voûtements sont parfois abîmés et laissent difficilement passer les flux, paraît indispensable. La dimension des tuyaux sous les voiries communales ou régionales ne suffit pas toujours à canaliser une augmentation rapide du débit. « Les ponts ou passerelles doivent être, dans certains cas, surélevés. Et il faut continuer à créer des zones d'immersion temporaire comme celles que nous mettons en œuvre. »

Les aménagements pris en urgence l'an dernier suite aux débordements des cours d'eau des Malagnes et du Charnoy, à Acoz, dans l'entité de Gerpennes, ont porté leurs fruits mais des travaux plus durables et structurels sont en cours : le remplacement du pertuis sur le ruisseau des Malagnes est terminé ; le projet de renouvellement du pertuis du Charnoy avance, des dates de début de travaux vont être fixées. Le versant du Ruisseau d'Hanzinne a débordé en juillet et la Province de Hainaut travaille actuellement avec la Commune de Gerpennes afin de déterminer les zones idéales pour installer les aménagements adéquats.

Particulièrement engagée dans la lutte contre les inondations, la Province poursuit ses efforts ! Le Conseil provincial a voté en faveur de la création d'une zone d'immersion temporaire à Binche et de l'amélioration du cours d'eau « Le St Martin » à Saint-Sauveur, soit plus de 600 000 € d'investissements nouveaux.

Feu vert pour près de 20 chantiers importants

Economies d'énergie, réhabilitation de sites et mises en sécurité : le Conseil provincial a validé près de 20 dossiers importants portés par Hainaut Gestion du Patrimoine pour améliorer les conditions de travail et les performances énergétiques dans les bâtiments provinciaux.

Un feu vert a ainsi été donné pour des interventions sur le bâtiment Ferrer et sur la cité Juvénile dans le cadre des chantiers de l'UT à Charleroi afin d'assurer la meilleure circulation des partenaires sur le site (aménagements d'entrée et ascenseurs). Le remplacement de toitures et divers aménagements sont prévus sur l'ancien site de la Protection civile à Ghlin. La phase II des travaux d'extension de la bibliothèque provinciale sur le site du Gazomètre à La Louvière a été validée tout comme un important chantier de réhabilitation du site du Domaine de Parentville à Couillet en vue d'accueillir les services de l'Action sociale et le remplacement de la verrière du bâtiment Omega, anciennement propriété de la SWDE à Mons et désormais siège de plusieurs services provinciaux.

Les écoles provinciales ne sont pas en reste. Relevons ainsi le remplacement du revêtement de sol des classes de l'Académie provinciale de Métiers à Mons et le remplacement de toitures à l'Athénée Jean d'Avesnes, la construction d'un hangar pour protéger le matériel de l'école d'Horticulture de Morlanwelz, la création d'une voirie et l'aménagement des abords de la nouvelle salle de sports de l'IPES Ath ou encore dans le spécialisé, un gros effort de remplacement des menuiseries sur les sites du Centre d'enseignement spécialisé de Mons.

Rationalisation des Asbl : on continue !

Depuis janvier 2018, la Province de Hainaut est engagée dans un large processus de rationalisation de ses Asbl. L'objectif est d'en réduire le nombre de moitié en procédant à des suppressions, des fusions ou en les transformant en régie ordinaire, en vue d'un contrôle plus efficient. C'est ainsi que le Conseil provincial a acté, ce 21 septembre, la mise en liquidation de quatre d'entre elles mais également la création de deux régies ordinaires. L'Asbl le Roseau vert de Marchipont devient ainsi la Régie IMP-ROVE et l'Asbl « Ecole clinique » de Montignies-Sur-Sambre se transforme en régie « IMP-EC ». Ces différentes opérations n'ont bien évidemment pas de conséquence sur l'emploi.